

IRAN

**Les menaces contre les défenseurs kurdes
des droits humains doivent cesser**

Index AI : MDE 13/010/2005

ÉFAI

Jeudi 3 mars 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International s'alarme d'informations faisant état de menaces à l'égard de défenseurs des droits humains travaillant sur les droits des enfants et des femmes à Sanandaj, dans le Kurdistan iranien, menaces liées à leur action en faveur des droits humains. On craint que le harcèlement dont ils font l'objet ne s'intensifie à l'approche de la Journée internationale des femmes le 8 mars.

L'organisation demande à la section du Renseignement des forces de police (*Hefazat-e Ettela'iat-e Nirou-ye Entezami*) de cette province de cesser ses ingérences apparemment injustifiées dans l'action des militants et d'œuvrer à la protection des droits humains.

Au cours de ces derniers jours, des membres de l'Association pour la défense des droits des enfants (*Kanoun-e Defai az Hoqouq-e Koudekan*), organisation non-gouvernementale reconnue légalement et de l'Association des femmes kurdes pour la défense de la paix et des droits humains (*Kanoun-e Zanan-e Kord-e Modafai Solh va Hoqouq-e Bashar*), non reconnue, ont reçu des citations à comparaître, subi des interrogatoires, fait l'objet de menaces téléphoniques et d'actes de harcèlement, en lien apparemment avec leur action de défense des droits humains.

Azad Zamani, membre de l'Association pour la défense des droits des enfants, a expliqué que toutes les actions de l'association, qui a été reconnue officiellement en tant qu'ONG par le ministère de l'Intérieur il y a environ deux ans, étaient publiques et concernaient tous les Iraniens sans distinction de race ni de religion. L'organisation s'est inquiétée en particulier du traitement réservé aux mineurs en droit pénal et s'est exprimée contre le recours à des châtiments cruels, inhumains ou dégradants pour les moins de dix-huit ans. Faisant référence à la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle l'Iran est État partie, elle a appelé à l'interdiction du recours

à la peine de mort pour les mineurs délinquants et, plus récemment, à l'abolition totale de la peine de mort.

Selon certaines informations, la section du Renseignement des forces de police de Sanandaj ayant émis les citations à comparaître et conduit l'interrogatoire d'Azad Zamani, Diba Alikhani et d'autres membres du comité de l'Association pour la défense des droits des enfants, pourrait chercher à obtenir que l'autorisation accordée à l'organisation soit révoquée, avant même la Journée internationale des femmes le 8 mars, date à laquelle l'Association doit prendre part à différentes manifestations organisées dans le cadre de cet événement.

L'Association des femmes kurdes pour la défense de la paix et des droits humains a vu sa demande de reconnaissance en tant qu'ONG rejetée (*rad-e salahiyat*) par la section du Renseignement des forces de police de Sanandaj, pour des raisons qui n'ont pas été clairement énoncées. Amnesty International a fait campagne à de nombreuses reprises contre l'invocation de ces critères de sélection ou d'approbation (*gozinesh*) vagues, fréquemment utilisés pour limiter la liberté d'association des citoyens iraniens. Roya Tolou'ie, militante et l'un des membres fondateurs de l'organisation, a également reçu un mandat de comparution en lien avec ses activités.

Complément d'information

Selon un rapport paru sur le site internet d'actualités, *Payk-e Iran*, le 2 mars 2005, Diba Alikhani a été citée à comparaître et interrogée sur son action de défense des droits des femmes et des enfants. Toujours selon ce même site, les citations à comparaître, les interrogatoires et les pressions exercées sur des militants de la société civile se seraient accrues au cours du mois écoulé.

Un autre événement sans rapport avec les précédents s'est produit à Téhéran dans la soirée du 1^{er} mars 2005 ; une bombe incendiaire a été lancée contre les locaux de la maison d'édition Roshangaran, qui publie des ouvrages sur des questions touchant aux préoccupations des femmes. La directrice, Shahla Lahji, est une ancienne prisonnière d'opinion. Elle avait été interpellée, inculpée et emprisonnée en lien avec sa participation à la conférence sur l'Iran, qui s'était déroulée à Berlin en avril 2000. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 052/2005

de presse d'Amnesty International à
Londres, au +44 20 7413 5566, ou
consulter le site <http://www.amnesty.org>